REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulxenvelin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 février 2016

Compte rendu affiché le 11 février 2016

Date de convocation du Conseil municipal le 29 janvier 2016

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Madame Eliane BADIOU

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Stéphane BERTIN, Eliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Pierre BARNEOUD, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Dorra HANNACHI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés avant donné pouvoir :

Armand MENZIKIAN à Eliane DA COSTA, Bernard GENIN à Philippe ZITTOUN.

Membres absents excusés : Morad AGGOUN, Virginie COMTE, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER

<u>Membres démissionnaires</u>: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER



All the de market		
Nombre de membres		
Art. 2121-2		Qui ont pris
du CGCT	En Exercice	part à la délibération
43	43	37

Objet:

16.02.0482 Acquisition d'un terrain angle rue du Rail et rue Moissonnier

RAPPORT DE MADAME LA MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet urbain du Carré de Soie, une mutation de l'îlot occupé par l'entreprise Kaeser, à l'angle de l'avenue Bataillon Carmagnole et de la rue de la Poudrette, est à l'étude.

Le projet immobilier porté par l'entreprise ICADE, qui comprend à la fois la construction de bureaux et de logements, a fait l'objet de nombreuses discussions depuis près de deux ans.

Initialement prévue dans le cadre de la ZAC TASE, la réalisation de ce projet devrait prendre la forme d'un PUP (Projet Urbain Partenarial), la réalisation de la ZAC étant différée. Elle permettra d'achever le renouvellement urbain de cette partie de la ville.

La commune a demandé au promoteur de tenir compte des observations du conseil de quartier et de réviser son projet en réduisant la densité, en limitant la proportion de logements sociaux, et en conservant la façade de l'ancienne usine.

D'autre part, le projet s'inscrit dans un contexte urbain qui mérite lui-même des amendements. Le PAE TASE en voie d'achèvement compte en effet plus de 1000 logements, et un pôle tertiaire conséquent. Ce nouveau quartier a été conçu sans équipements et espaces publics. La réalisation concomitante de l'esplanade TASE et de l'école Cartailhac, qui seront livrées en 2019, répondra partiellement à ce manque.

Il nous semble cependant nécessaire de saisir l'opportunité que représente l'îlot Kaeser pour créer un espace public de proximité au cœur de ce nouveau quartier, densément peuplé. La Commune a souhaité acquérir un terrain d'environ 1565 m² à l'angle de la rue du Rail et de la rue Moissonnier. La Commune a sollicité le service des domaines. Celui-ci a émis un avis en date du 29 janvier 2016 n° 2016-256 V00010 fixant la valeur du bien à un montant de 1 010 000 € HT, cette valeur vénale s'entendant hors charges, hors taxes et hors commission d'agence.

La Commune a négocié avec le promoteur l'acquisition du terrain pour un montant de 985 000 € HT, prix que nous vous proposons donc d'acter. Cet espace public sera grevé au profit des terrains restant à appartenir au Promoteur de toutes servitudes de prospect, de vues, de cours communes ou d'aisance nécessaires pour la réalisation de ses constructions.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le rapport présenté;
- ➤ D'approuver l'acquisition par la Ville à la société ICADE du terrain situé angle rue du RAIL et rue Maurice MOISSONNIER pour un montant de 985 000 € HT auxquels s'ajoutent les frais relatifs à ces acquisitions;
- ➤ D'autoriser Madame la Députée-Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents avec la société ICADE, actes qui seront préparés par Maître PIERSON, Notaire à Villeurbanne ;
- D'acter que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2111 du budget.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité.

- > Approuve le rapport présenté;
- ➤ Approuve l'acquisition par la Ville à la société ICADE du terrain situé angle rue du RAIL et rue Maurice MOISSONNIER pour un montant de 985 000 € HT auxquels s'ajoutent les frais relatifs à ces acquisitions ;
- > Autorise Madame la Députée-Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents avec la société ICADE, actes qui seront préparés par Maître PIERSON, Notaire à Villeurbanne;
- > Acte que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2111 du budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY

